MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie
CS 42060
10004 TROYES cedex

PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET MARKETING DIGITAL

N° 2026-13

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

Université de Technologie de Troyes (UTT)

Objet du marché :

Prestations de communication et marketing digital

Mode de passation et forme de marché :

Marché à procédure adaptée selon l'article L & R.2123-1, 2° du Code de la Commande Publique.
Accord cadre à bons de commande mono-attributaire passé par un pouvoir adjudicateur avec maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes

Ordonnateur :

Monsieur le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Technologie de Troyes

SOMMAIRE-

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT 4

ARTICLE 2 : PRIX 5

ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION 5

ARTICLE 4 : PAIEMENT 5

ARTICLE 5 : NOMENCLATURE(S) 6

ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS 9

Article premier : Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article «pièces contractuelles» du cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG-Fournitures courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

☐ engage la sociétésur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire
☐ solidaire du groupement conjoint
☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Adresse électronique
Numéro de téléphone Télécopie
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement[1], sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le Cahier des Clauses Particulières.

[1] L'annexe relative à la désignation des co-traitants est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire. Elle est recommandée dans le cas d'un groupement conjoint.

Article 2 : Prix

L'évaluation de l'ensemble des fournitures à livrer ou des services à exécuter, telle qu'elle résulte du CCP est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix indiqués ci-dessous

Offre de base :

DEFINITION DE LA GRILLE DU PRIX			
	Taux horaire HT	Montant TVA	Taux horaire TTC
1. CONSEIL			
2. ACHAT D'ESPACES WEB, MOBILE ET RESEAUX SOCIAUX (Mandataire payeur)	Taux de mandat		
3. BANQUE DE PHOTOS	Coût de l'abonnement		
4. OUTIL IA – Générateur de textes	Coût de l'abonnement		
5. OUTIL IA – Générateur de multimédia	Coût de l'abonnement		
6.ELABORATION DES CAMPAGNES			
. Récupération et traitement des contenus (texte/media) . Calibrage des campagnes (budget/ durée/ ciblage/ déclinaisons/ mots clés…)			
7. CRÉATION GRAPHIQUE			
8. ANALYSE, BILAN ET PILOTAGE			

Article 3 : Durée du marché

La durée du marché est fixée pour un an à compter de sa date de notification et le marché est ensuite reconductible de manière expresse de la date anniversaire du marché jusqu'au 17/10/2028.

Si le pouvoir adjudicateur décide de reconduire l'accord-cadre, il en informera le titulaire, par mail avec accusé de réception ou par voie de dématérialisation via son profil acheteur, au moins deux mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Il n'est accordé aucune indemnité au titulaire au titre de la non-reconduction du marché. Le titulaire du marché ne pourra refuser la reconduction de l'accord-cadre.

Les prestations commenceront après la consommation totale du budget du marché en cours, soit prévisionnellement à compter du 1er juin 2027. L'acheteur préviendra par mail le titulaire du démarrage des prestations.

Article 4 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants[2] :

[2] Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

- *Ouvert au nom de :*.....
 pour les prestations suivantes :
 Domiciliation :
 Code banque : Code guichet :N° de compte : Clé RIB :
 IBAN :
 BIC :

- *Ouvert au nom de :*.....
 pour les prestations suivantes :
 Domiciliation :
 Code banque : Code guichet :N° de compte : Clé RIB :
 IBAN :
 BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur[3] :
☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire;

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.P. s'appliquent.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché
A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

[3] Cocher la case correspondant à votre situation